



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio
Mutationen - Mutations - Mutazioni

VS

Porter Foundation Switzerland, à Bagnes, CH-621.7.006.804-6, fondation (No. FOSC 25 du 06.02.2012, Publ. 6536332). Modification de l'acte de fondation: 20.02.2012. Nouveau but: en Suisse et dans le monde, verser des contributions à des institutions d'utilité publique poursuivant l'un ou l'autre des objectifs énoncés ci-dessous et d'engager elle-même (le cas échéant en collaboration avec des tiers) des actions et programmes (y compris l'institution de prix, bourses d'études ou autres formes analogues) oeuvrant à la réalisation de ces objectifs dans le domaine de: a) la prévention et de la lutte contre la pauvreté; b) la promotion de l'éducation; c) la promotion de la religion; d) la promotion de la santé (incluant la prévention des maladies et leur guérison ou l'allègement des souffrances qui y sont liées); e) la promotion du civisme (incluant la lutte contre l'exode rural et la promotion du volontariat); f) la promotion de l'art, de la culture, du patrimoine culturel et de la science; g) la promotion de l'activité sportive non-professionnelle (soit l'exercice de sports ou jeux favorisant la santé et impliquant des aptitudes physiques ou mentales ou un certain effort); h) la promotion des droits de l'homme, de la résolution des conflits ou de la réconciliation entre les peuples, ainsi que la promotion de l'entente entre les diverses religions et ethnies, comprenant la promotion de l'égalité et de la mixité; i) la protection de l'environnement et de son amélioration; j) l'aide (incluant la fourniture de logement et de soins) aux personnes défavorisées en raison de leur jeune âge, de leur âge avancé, de leur mauvaise santé, de leur handicap, de leur difficulté financière ou en raison d'autres facteurs; k) la protection des animaux; l) l'aide aux services sociaux fournissant des activités récréatives en faveur des personnes défavorisées en raison de leur jeune âge, de leur âge avancé, de leur mauvaise santé, de leur handicap, de leur difficulté financière ou en raison d'autres facteurs sociaux, en vue d'améliorer leur condition de vie. [Statuts modifiés au sens de l'art. 86b CC par décision de l'autorité de surveillance].

Registre journalier no 1288 du 16.04.2012 / CH-621.7.006.804-6 / 06644396